



## Communiqué de presse

### La gestion française ISR renforce son code transparence et le rend obligatoire

**Paris, le 12 janvier 2010.** Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 12 janvier, **Paul-Henri de La Porte du Theil**, président de l'Association Française de la Gestion financière - AFG, et **Robin Edme**, Président du Forum pour Investissement Responsable, - FIR, ont, en présence de **Paul de Marcellus**, président du groupe de travail Code de transparence de la commission ISR de l'AFG, et de **Pierre Bollon**, délégué général de l'AFG, présenté la version française du code européen de transparence pour les fonds ISR ouverts au public.

**Paul-Henri de La Porte du Theil** a souligné que le Conseil d'administration de l'AFG a décidé de rendre désormais obligatoire l'adhésion au code pour tous les fonds estampillés ISR ouverts au public, l'AFG et le FIR s'engageant pour leur part à publier sur leurs sites la liste des fonds signataires de ce code. Il a également mis en évidence au moins trois novations de la nouvelle mouture du code de transparence : il donne une définition de l'ISR, il est adapté aux nouvelles classes d'actifs et techniques de gestion intégrées à l'offre de fonds ISR, et il est accompagné d'un Manuel fournissant aux SGP un guide concret pour la mise en œuvre du code.

**Robin Edme** a rappelé que l'initiative et le pilotage de l'élaboration de cette nouvelle version du code européen ont été portés par la France, signe du dynamisme de la place de Paris en matière d'ISR. Il a également rajouté que ce code avait pour vocation de renforcer la lisibilité des fonds ISR auprès des particuliers et subséquemment de contribuer à une meilleure transparence des marchés financiers.

Cette nouvelle version du code a fait aussi le choix de simplifier et de réaménager certaines questions afin de rendre la gestion ISR plus claire pour les épargnants et pour les intermédiaires en charge de les conseiller, a noté **Paul de Marcellus**.

Nous nous réjouissons de la croissance forte de l'ISR au cours de la dernière décennie, a conclu **Pierre Bollon**, mais il ne pourra prendre une place vraiment majeure que si les Pouvoirs Publics encouragent véritablement l'épargne longue et si les réseaux de commercialisation se mobilisent davantage, comme le souligne un récent rapport de l'ORSE.

Convaincus depuis des nombreuses années de l'importance des processus d'investissement qui intègrent efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement, **l'AFG et le FIR** se réjouissent de cette nouvelle avancée de l'industrie française de la gestion en matière d'amélioration de l'information des épargnants. Les encours des OPCVM ISR de droit français sont supérieurs à 30 milliards d'euros fin 2009. Environ 250 fonds ISR sont aujourd'hui proposés par plus de cinquante sociétés de gestion.

### **A propos de l'AFG**

L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels de la gestion d'actifs pour compte de tiers en France. Ensemble ils gèrent 2 500 milliards d'euros d'actifs (4<sup>ème</sup> rang mondial) dont près de 1 400 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM : SICAV et fonds communs de placement - 2<sup>ème</sup> rang mondial et 1<sup>er</sup> rang européen), et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat, en particulier via l'assurance-vie.

L'AFG a très tôt, notamment par la mise en place d'une Commission ISR, décidé d'apporter son plein appui au développement en France de la gestion financière socialement responsable. Lieu d'échanges et d'information, cette commission est active dans des domaines aussi concrets que l'élaboration de codes de conduite, l'animation et la participation aux activités de Place relatives à l'ISR. Cette commission a joué, et joue actuellement, un rôle majeur dans la constitution et le fonctionnement de la Chaire de recherche « Finance Durable et Investissement Responsable ». L'AFG est aussi membre fondateur de l'ORSE.

Cette implication de l'AFG dans l'ISR se situe dans le cadre plus global de son action de promotion de l'épargne longue (épargne salariale et épargne retraite) et de la qualité des actifs (action résolue en matière de gouvernement d'entreprise...), leviers du bon financement de l'économie et d'une protection efficace des intérêts des épargnants.

### **A propos du FIR**

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multipartite fondée en 2001 qui représente l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de l'ISR : investisseurs, sociétés de gestion, courtiers, agences de notation extra-financière, conseils investisseurs, organisations de place, mais aussi universitaires, représentants des syndicats et professionnels engagés.

Sa vocation première est de promouvoir l'ISR. Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des organisations de place et des leaders d'opinion ainsi que le dialogue avec les entreprises sur des thèmes relevant du Développement Durable.

Le FIR est également à l'initiative du Prix de la Recherche Européenne « Finance et développement durable » qui récompense chaque année les meilleurs travaux de recherche académiques, et ce, depuis 2005.

Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif dont il a assuré la présidence de février 2004 à juin 2009, et la vice-présidence depuis.

### **Contact FIR :**

Grégoire Cousté. [gregoire.couste@frenchsif.org](mailto:gregoire.couste@frenchsif.org). Tel : +33 (0)1 70 23 28 40